

## Commentaires reçus

### Modification règlementaire – Numéro 350-115

#### Commentaire 1

2021-05-24 à 16:25

Céline et Gaston Bettez Renaud

Nous nous opposons au projet 350-117 sous la forme présentée!

#### Commentaire 2

2021-05-26 à 21:29

Chantal Goulet

Je suggère que la construction de résidences mixtes sur l'avenue Saint-François ait un pourcentage de logements abordables (5 ou 10%). Que les conifères près de la Promenade Gérard Côté ne soient pas coupés. Qu'une somme d'argent soit remise à l'organisme Arbres.eco pour compenser pour les arbres coupés.

#### Commentaire 3

2021-06-01 à 19:42

Françoise Pelletier

Bonjour Monsieur Le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, j'aimerais faire valoir quelques points et vous soumettre deux propositions concernant le projet résidentiel de Sélection-Retraite. Celui-ci est libellé comme suit dans le premier avis public ci-joint Règlement numéro 350-115 (districts La Providence, Hertel-Notre-Dame, Douville, Saint-Sacrement, Yamaska, Cascades, Saint-Thomas-d'Aquin et l'ensemble du territoire): d'autoriser à nouveau le groupe d'usages Résidence XXII (Résidence mixte) sur l'avenue Saint-François; Ces demandes ont été discutées avec le comité Éco-quartier centre-ville du CCCPEM, et font aussi référence à certaines recommandations qui avaient été émises dans le mémoire du comité Éco-quartier centre-ville du CCCPEM qui avait été déposé dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du plan de développement durable en mai 2019. Des éléments tels que la pénurie de logements abordables et les îlots de chaleurs y ont été traités, ainsi que les principes guidant l'urbanisme à échelle humaine. D'ailleurs, ce même mémoire a été déposé dans le cadre des travaux du Chantier centre-ville pour l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) centre-ville qui est toujours en cours d'élaboration. Deux ans plus tard, force est d'admettre que les appréhensions et recommandations du comité sont cruellement d'actualité: Extrait du mémoire p. 5-6 "Actuellement, nous assistons bien impuissants à la démolition d'immeubles locatifs abordables au quartier Christ-Roi et avec l'adoption d'un règlement pour inclure dans ce secteur une zone riveraine centre-ville sans l'aval des citoyens. Cette zone est soumise à la pression de la spéculation immobilière. Le comité éco-quartier et les résidents du secteur Christ-Roi sont inquiets de la disparition d'immeubles locatifs abordables dans ce secteur au profit de construction de logements de luxe. Les citoyens de ce quartier assistent bien malgré eux à un embourgeoisement de leur quartier. La ville n'a malheureusement pas prévu en amont des mesures pour augmenter suffisamment son parc locatif abordable en contre parti des pertes de logements abordables qui sévissent depuis deux ans dans ce secteur. C'est les résidents de ce quartier qui en paient et en paieront le prix sur le plan socio-économique. " "Pour une densification

respectueuse de l'écologie sociale et du potentiel d'embellissement. En intégrant des aménagements écoresponsables, les transformations dans un voisinage deviennent des atouts sur lesquels miser, en autres: - L'échelle humaine - Le verdissement - Le respect du caractère du quartier - La qualité architecturale et paysagère - Les espaces publics - La vie de quartier

PROPOSITION 1 : Étant donné que le zonage est déjà établi dans la zone riveraine exigeant du 6 à 8 étages, et que nous savons que le projet immobilier de Groupe Sélection compte plusieurs étages, serait-il possible de demander au promoteur immobilier qu'il prévoit les étages les plus hauts du côté du Centre des arts Juliette-Lassonde, et de prévoir que ce soit plus bas du côté de la rue St-François et St-Amand ? Cela aurait pour effet d'atténuer l'effet oppressant d'une construction de cette hauteur, en plus de respecter davantage l'urbanisme à échelle humaine qui est de 4 étages, cela dans un quartier où les immeubles sont de deux étages en moyenne.

PROPOSITION 2 : Comme la ville prévoit déjà un mur végétalisé afin de cacher les deux étages de stationnements extérieurs, est-il possible de s'assurer qu'une aire d'espace vert soit aussi incluse entre le bâtiment (le mur végétalisé) et la rue St-François ? Cela permettrait d'atténuer l'effet de hauteur, et par la plantation de nouveaux arbres qui sont déjà prévus, cela permettrait de créer un éloignement des résidences actuelles sur la rue St-François et St-Amand. Extrait du mémoire p. 7-8 "Pistes de solutions pour la réduction des îlots de chaleur La ville doit aussi exiger d'intégrer obligatoirement des espaces verts et des plantations d'arbres à chaque projet immobilier résidentiel ou commercial et interdire la coupe des arbres sans autorisation ni justification sérieuse. - La ville devra mettre en application sa politique de l'arbre. - Au centre-ville la ville se doit de restreindre la hauteur des bâtiments à 4-6 étages afin de conserver ce milieu de vie à échelle humaine. - La ville doit poursuivre et accélérer ses plantations d'arbres en bordure des stationnements publics et privés, mais aussi le long des artères principales et autres pour augmenter la fraîcheur en bordure des trottoirs et rendre la marche plus confortable.

PROPOSITION 3 : Lors de la dernière séance publique, le conseil a expliqué qu'il ne serait pas possible de sauver les six tilleuls matures car ils sont pris dans l'asphalte et le béton et cela leur causerait de trop grands traumatismes. Serait-il possible en revanche de demander à Groupe Sélection de sauver les épinettes matures et majestueuses, ainsi que les cèdres et autres arbres qui jouxtent la promenade Gérard-Côté ? Ils sont complètement au bout de la rue St-François, dans la cour du 205-207 rue St-François. Ils sont plantés dans la terre et pourraient rendre de sérieux services en frais d'îlots de fraîcheur : rappelons qu'un arbre mature produit à lui seul l'effet de 5 climatiseurs qui fonctionnent pendant 20 heures sur 24. Les nouveaux arbres plantés ne fournissent ce rendement qu'après des décennies. Or, nous nous rappelons les malheureux décès de personnes âgées l'été dernier au centre-ville de Saint-Hyacinthe. Tout devrait être mis en oeuvre pour éviter la coupe d'arbres matures au centre-ville, aux abords de la promenade et plus largement dans tout le district. La Ville a le pouvoir de le demander aux différents promoteurs immobiliers privés. Enfin, serait-il pensable que la Ville mette une plaque commémorative en souvenir des six immeubles de logements de la rue St-François, dont plusieurs dates de 1903 afin de rappeler au souvenir leur existence comme architecture témoignant du quartier ouvrier ? Merci de l'attention que vous mettrez à ces diverses propositions émanant du comité citoyen Éco-Quartier centre-ville du CCCPEM. Salutations cordiales, Françoise Pelletier ci-joint le mémoire du comité Éco-Quartier centre-ville du CCCPEM <https://cccpem.com/wp-content/uploads/2019/12/2019-05-15-memoire-comitee-eco-quartier-centre-ville.pdf>

#### **Commentaire 4**

2021-06-04 à 09:47

Daniel Malenfant

Réautoriser "résidence XXII" (résidence mixte) dans la zone 6036-M02. Est-ce que c'est en prévision que Réseau Sélection modifie ses plans et inclut désormais des commerces aux premiers étages? Ou qu'ils prévoient incorporer des unités de soins et ainsi, eux aussi, contourner tout processus référendaire? Ce faisant, plus rien ne les empêcherait de construire leur fameuse tour de 12 à 15 étages tel que proposé en décembre 2016 mais rejeté par le Conseil actuel. En plus, se servir d'un projet "omnibus" (i.e. qu'il y a toutes sortes de modifications) pour le faire, est un manque de considération pour les citoyens.

#### **Commentaire 5**

2021-06-04 à 15:17

Suzanne Viens

J'aimerais porter à votre attention que le projet de résidence mixte de Groupe Sélection sur la rue St-François dans le district Cascades, zone 6036-M-02 devrait être modifié afin que la hauteur minimale donne sur la rue St-François face à la rue St-Amand plutôt que d'être en hauteur maximale par rapport à la rivière et pour permettre une meilleure cohésion par rapport au bâti existant. De plus, que des bandes vertes soient préservées avec les épinettes en bordure de la promenade Gérard-Côté ainsi que le long de la rue St-François pour créer un milieu moins propice aux îlots de chaleur et permettre une meilleure circulation du vent qui sera bloqué par un édifice aussi haut si en plus il est trop près de la rue et des immeubles existants. De même, la circulation automobile dans nos rues étroites viendra accentuer la pollution et les problèmes qu'elle engendre : gaz à effet de serre, encore plus d'îlots de chaleur, manque de circulation d'air. Il faut non pas accentuer les problèmes actuels connus mais bien travailler de façon à être un plus pour l'environnement ambiant et non être un accentuateur ou un créateur de problématiques environnementales impactant les citoyen.ne.s qui résident au centre-ville ou qui y vivront. Merci d'exiger qu'on reconsidère le projet avant qu'il ne soit déjà implanté, Du moins, c'est le rôle que nous attendons de vous, élu.e.s qui accordez permis et modifications de zonage ou autres. Suzanne Viens Résidente du secteur impacté par le projet tel que proposé, et en désaccord avec son plan actuel. Suzanne